



**Fédération Française de Vol Libre**

**Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang**

4, rue de Suisse - 06000 Nice  
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

**www.ffvl.fr**  
ffvl@ffvl.fr

**À l'attention de mesdames et messieurs :  
les président(e)s de ligue  
les président(e)s de CDVL  
les président(e)s de club**

Nice, le 6 février 2018

N/Réf. : CF1803 Aides financières formations fédérales

*Suivi technique : Laurent Chamerat*

*Suivi administratif : Émilie Sciandra*

Objet : aides financières aux formations fédérales de cadres associatifs

PJ : calendrier national formation parapente 2018

Cher(e) président(e), cher(e) ami(e),

La commission Formation nationale parapente remet en place en 2018 le système d'aides à la formation concernant :

- les qualifications fédérales régionalisées d'accompagnateur et animateur fédéral ;
- l'UC pédagogique du monitorat ;
- l'UC complémentaire « cycle 3 » du monitorat.

Une somme globale a été provisionnée pour alléger au maximum le prix de ces qualifications, au bénéfice des candidats. Les montages budgétaires des formations d'accompagnateur et animateur incombant aux ligues, ces aides ne pourront être versées directement qu'à celles qui ont programmé ces modules en 2018 (*cf. calendrier en pièce jointe*).

À noter : depuis 2016, l'accès à la qualification d'animateur a été modifié et simplifié. En effet, il est désormais possible d'accéder à cette qualification sans être préalablement détenteur de la qualification biplace et de l'accompagnateur fédéral. Ces trois qualifications peuvent donc être validées dans n'importe quel ordre, mais il reste toutefois obligatoire de posséder les trois qualifications (Qbi / accompagnateur / animateur) pour s'inscrire au monitorat fédéral.

Les aides allouées ont été revues à la hausse pour 2018, à savoir :

- 150 € par accompagnateur formé ;
- 100 € par animateur formé.

Ces sommes pouvant donc se cumuler au profit de pilotes qui suivent plusieurs unités du cursus d'accès au monitorat fédéral, elles ne tiendront pas compte de l'origine géographique des candidats.

Concernant le monitorat, une aide de 600 € par stagiaire, elle aussi augmentée et gérée cette fois par la commission Formation nationale, viendra diminuer le coût du module « enseignement » du monitorat fédéral parapente.

Toujours dans le même objectif, une aide de 250 € par stagiaire à l'UC cycle 3 (niveau marron) du monitorat sera attribuée et viendra compléter ce dispositif de soutien financier à la formation de cadres associatifs.

#### **Versement des aides**

- Les aides liées aux formations régionales seront versées directement aux ligues en fonction des listes de candidats qu'elles auront transmis au secrétariat fédéral ([emilie@ffvl.fr](mailto:emilie@ffvl.fr)) via un tableau spécifique qui leur sera fourni.
- Les aides liées aux formations nationales seront traitées directement par le secrétariat fédéral après validation des dossiers d'inscriptions.



Le partenaire officiel du kite

Nous vous remercions par avance de faire connaître l'existence de ces mesures financières à chaque licencié potentiellement intéressé.

Un conseiller technique sera bien sûr à votre écoute pour toute question relative à l'organisation de ces formations, à adresser à Émilie ([emilie@ffvl.fr](mailto:emilie@ffvl.fr)).

Espérant répondre à l'attente des licenciés et structures en matière de soutien aux formations de cadres associatifs, nous vous souhaitons une très belle saison 2018 !

**Pierre BRAËMS**

*p/o la commission Formation parapente*



Copie pour information :

Responsables régionaux formation

Membres commission Formation parapente